



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC DÉCISION N° DM-22-361  
L'ASSOCIATION LA BALBUTIE POUR EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2022  
L'ORGANISATION DE DEUX  
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LE 15  
OCTOBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association La Balbutie, représentée par Madame Myriam Amrous dont le siège social est situé 3, rue des Vauroux – 77 130 Grande Paroisse – pour l'organisation de deux représentations du spectacle « Peine lune », le 15 octobre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association La Balbutie, représentée par Madame Myriam Amrous dont le siège social est situé 3, rue des Vauroux – 77 130 Grande Paroisse – un contrat de cession pour l'organisation de deux représentations du spectacle « Peine lune », le 15 octobre 2022, dont le prix de cession est fixé à 2 234,60 € (deux mille deux cent trente-quatre euros et soixante centimes) nets ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220926-lmc1H10122H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 26/09/2022  
Date de Publication : 26/09/2022